



Le Paradou au fil de l'Arcoule

Bulletin
municipal
trimestriel

N°6
automne 2015

Le mot du maire



Madame, Monsieur,
Chers Paradounais

Après un été festif et culturel, la vie du village se poursuit au cours de l'automne avec de nombreuses animations.

En cette rentrée, des activités sont désormais proposées aux jeunes de 14 à 18 ans et l'animation de notre bibliothèque est relancée grâce à la présence d'un agent à temps partiel et d'une équipe de bénévoles.

En ce qui concerne les transformations de notre village, voilà un trimestre que le nouveau plan de circulation est en application.

Ce changement a suscité des critiques constructives mais aussi de nombreux retours positifs. Actuellement, les techniciens qui nous ont accompagnés dans cette démarche, étudient les remarques portées sur le cahier mis à votre disposition en mairie, analysent l'évolution du trafic routier et ont mené une réflexion avec les commerçants au cours d'une réunion en mairie.

La mise en place du nouveau plan de circulation était nécessaire pour sécuriser la circulation devenue trop dangereuse. En effet, la forte



«Les Alpilles, Montagnette et terres adjacentes» par Patrick Ollivier-Elliot chez Edisud

progression de notre population, ces dernières années, a eu d'importantes conséquences sur les aménagements de notre village qui ne sont plus adaptés pour nos 2000 habitants, voire 2500 en période estivale.

D'après les autorités locales en charge de la sécurité, la circulation en double sens sur l'avenue Jean Bessat était devenue désormais impossible, compte tenu de son étroitesse et de sa fréquentation. La conserver aurait conduit à supprimer l'ensemble des places de stationnements nuisant ainsi à la fréquentation de nos commerces de proximité. Il a

donc fallu faire un choix. Le plan de circulation n'est qu'un préalable aux futurs aménagements de la voirie ; les travaux seront programmés sur plusieurs années, suivant différentes tranches. La première débutera courant 2016. Encore un peu de patience, donc, avant que notre village ne soit complètement réaménagé.

Certains aménagements, ont été ralentis pour des raisons indépendantes de notre volonté. Le Conseil départemental a rencontré des difficultés pour acquérir une bande de terrain nécessaire à la sécurisation du croisement Saint Roch. Nous mettons

tout en œuvre pour résoudre ce problème et relancer cet aménagement.

Par ailleurs les autres programmes avancent : la révision du Plan Local d'Urbanisme est lancée, avec une première réunion de concertation réussie, en présence de 120 participants. Le permis de construire de l'école maternelle est en cours d'instruction. Le projet de réhabilitation de la mairie est en cours d'étude. Les acquisitions foncières pour le Bistrot sont réalisées, le projet d'étude va maintenant pouvoir débuter.

Je vous laisse enfin découvrir ce nouveau numéro du bulletin municipal qui met l'accent en particulier sur l'environnement et le patrimoine de notre village.

Bien cordialement,

Pascale Licari

DOSSIER SPÉCIAL - PAGES 6/7

**PATRIMOINE ET
ENVIRONNEMENT**

rejoignez-nous sur  paradou



ENFANCE - PAGE 8
**L'ÉCOLE
ET LA CRÛCHE**

site internet : mairie-du-paradou.fr

SPORTS ET ASSOCIATIONS



La deuxième édition du Forum des Associations a eu lieu au complexe sportif. Cette manifestation dynamique la vie de notre village et permet les échanges entre associations sportives, culturelles et sociales et la population. Merci aux bénévoles qui assurent la réussite de cette journée.

- Soixante enfants de 8 à 10 ans ont pratiqué voile, kayak, escalade et une nouvelle activité, le canyoning pour la

plus grande réussite des stages sportifs de cet été.

- Ces activités ont fait leur rentrée depuis septembre :
- pour les enfants : école de tennis, gym, danse, rugby, foot ;
- pour les adultes : tennis, gym, zumba, pilates, yoga ;
- pour les seniors : gym, randonnée, pétanque, arts plastiques et jeux de société (renseignement le mardi de

14 h 30 à 17 h 30 salle polyvalente auprès de Fabrice ou tél. 06 84 77 04 09)

- pour tous : équitation avec les écuries de Castillon, poney au club le Rouget et golf au domaine de Manville (renseignements sur place).
- Pour les vacances d'automne le service des sports a organisé des stages : poney, golf et multi-activités.
- Différents projets scolaires sont à l'étude en partenariat avec le service des sports : escalade, randonnée, golf, vélo et tennis.
- Depuis septembre, des activités sportives pour les jeunes de 14 à 18 ans sont proposées (cotisation annuelle de 30 €). Fabrice vous attend tous les vendredis de 18 h 30 à 20 h au stade.
- Préparez-vous pour la deuxième édition du Run'Alpilles ; le comité de course du service des sports s'est mis au travail. Notez déjà dans votre agenda la date du dimanche 29 mai 2016 avec un nouveau parcours dans les Alpilles.



BENOIT PELOUZET NOUS A QUITTÉS

Le village s'associe à la douleur des parents qui ont sollicité la publication de ces quelques lignes.

« Chers amis, comme vous le savez, Benoît était un garçon qui avait des qualités exceptionnelles. Il était heureux de vivre, travailleur, volontaire, ambitieux, passionné, toujours plein d'espoir, affectueux car il aimait les gens, les animaux.

Son absence nous est insupportable et notre souffrance est immense mais Benoît vivra éternellement dans nos cœurs. Merci à vous tous qui nous avez apporté votre soutien par votre présence à nos côtés, vos marques de sympathie et envois de fleurs.

Valérie et Alain, sa maman et son papa, Adeline, sa sœur.



NUMÉROTATION

En raison d'un comportement indélicat de la société à laquelle nous avons confié la réalisation et la mise en place de la numérotation, la municipalité a dénoncé le contrat. Nous relançons actuellement la procédure avec une autre entreprise pour une installation désormais prévue début 2016.



UNE IMPULSION NOUVELLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Madame le maire, Pascale Licari, a souhaité donner une nouvelle impulsion à la bibliothèque du village. Plusieurs réunions se sont tenues avec des bénévoles intéressés par le projet, une réflexion a été menée pour réorganiser la structure administrative susceptible de conduire ce changement. Aujourd'hui, les choses se concrétisent. Mme Catherine Palvadeau, en responsabilité administrative de la bibliothèque, animera l'équipe de bénévoles et assurera le lien avec la municipalité.

Après un état des lieux nécessaire, le mois d'octobre a été consacré à la mise en place des nouveaux horaires d'ouverture et à l'élaboration d'un calendrier d'événements et de manifestations.

Ainsi, depuis le 2 novembre, l'accueil au public s'est développé selon les plages horaires suivantes :

Lundi	16h30 à 18h30
Mardi	16h30 à 18h30
Mercredi	14h00 à 18h30
Judi	Fermé
Vendredi	16h30 à 18h30
Samedi	10h00 à 12h00
(le 1 ^{er} samedi non férié du mois)	

La Bibliothèque va travailler à se faire connaître. Donnons donc à ce lieu de culture, de divertissement et de convivialité, toute sa place.

TRAVAUX-AMENAGEMENTS

Plan de circulation

Une étude du schéma directeur d'aménagement a été confiée au CAUE afin d'avoir une vision d'ensemble sur les différents projets concernant les voies et espaces publics.

Ce plan de circulation permettra :

- de restreindre les flux des véhicules en transit sur l'axe est/ouest/est garantissant sécurité et sérénité.
- de favoriser les déplacements doux depuis tout point du village vers son cœur qui deviendra plus attractif dans un futur proche : mairie, agence postale, distributeur de billets, bistrot.
- d'améliorer les déplacements vers le groupe scolaire, la future école maternelle, le complexe sportif, ...

Après un temps d'observation, le dépouillement du cahier de remarques, toujours disponible en mairie, et l'étude des éléments positifs/négatifs, le plan sera adopté afin d'engager les travaux de requalification des voies.

La voie Aurélienne sera la première à être aménagée dès 2016, puis l'avenue J.Bessat ; les autres voies compléteront ce programme de rénovation selon le schéma directeur d'aménagement : routes des tours de Castillon, de Saint Roch, Vallée des Baux (D17),... Le plan de circulation s'appuie essentiellement sur :

- une généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h
- la mise en place de sens uniques, dont celui de l'avenue J.Bessat avec une limitation de la vitesse à 20 km/h dans le sens nord/sud en usage partagé
- les pistes cyclables et piétonnes, matérialisées au sol, autorisant le contresens
- un double sens admis pour entrer et sortir du parking de l'abbé Paulet
- la mise en place de « STOP » sur les intersections pour « casser » la vitesse excessive aux entrées de l'agglomération
- l'instauration d'un stationnement « zone bleue », sur la rue commerçante J.-Bessat, limité à 30 minutes avec les plages horaires suivantes : 8 h/12 h et 14 h/17 h

Ecole Maternelle - route de l'Arcoule

Le permis de construire sera déposé en novembre et l'appel d'offres sera lancé d'ici à la fin de l'année.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à une jeune équipe marseillaise : OHISOM qui a pris en compte la réflexion



Acquisitions foncières pour l'implantation du futur bistrot

menée conjointement par les élus, les représentants des enseignants, des parents d'élèves et du personnel. L'école comprendra quatre classes, une restauration scolaire et tous les équipements et locaux nécessaires à son bon fonctionnement.

Mairie

La phase diagnostic et la mise au point du programme se sont achevées sur la base de trois options proposées par la maîtrise d'œuvre. Le scénario retenu est maintenant à l'étude de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'architecte Martine Bresson.

Les 2 niveaux de la mairie seront entièrement réhabilités ce qui permettra un meilleur accueil du public et de meilleures conditions de travail pour le personnel. Par ailleurs, l'agence postale sera transférée au rez-de-chaussée du bâtiment; dans ce cadre, une étude d'installation d'un distributeur de billets sera engagée avec un partenaire financier.

Les travaux sont prévus pour un démarrage en septembre 2016.

Bistrot

Conformément au programme municipal, son implantation commence à prendre forme.

La première étape, achevée en octobre 2015, a été l'acquisition foncière de deux habitations situées impasse Sellon, face à la mairie : la première en

mai 2015 et la seconde en août 2015. En effet sur la seconde maison il y avait un litige auquel il a été mis fin par une transaction équitable.

La seconde étape consiste à élaborer le cahier des charges afin de lancer un appel à candidatures pour sa gestion. Il servira d'appui à l'élaboration du programme de travaux destiné au maître d'œuvre retenu. Pour assurer l'ouverture du bistrot dans des conditions optimales, les travaux pourraient être conduits parallèlement à ceux de l'avenue J.-Bessat (2017).

Voirie

Comme évoqué dans le sujet du plan de circulation les premiers projets de rénovation vont être lancés, mais au préalable après la publication, d'ici à la fin de l'année, d'une consultation, une équipe de maîtrise d'œuvre sera choisie.

La priorité sera donnée à la voie Aurélienne afin de compléter les cheminements piétons et embellir cette entrée de village. Le projet devrait voir le jour avant la fin d'année 2016.

L'avenue J.-Bessat suivra en 2017 après les travaux de la mairie et ceux du bistrot en parallèle ; le carrefour du Caladat et la place de la mairie seront aménagés pour compléter ce projet de rénovation.

La programmation de la requalification des voies se poursuivra par :

- la route de Saint Roch (est) et la route des Tours de Castillon (nord) en 2018.
- la route des Tours de Castillon (centre) et l'avenue de la Vallée des Baux (centre) en 2019.
- la route de belle Croix et la route de Saint Roch (ouest) en 2019/2020.

Le CCAS communique

Une plaquette présente le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et ses missions. Elle liste les organismes associés. Cette plaquette est disponible à l'accueil en mairie. Elle est consultable sur le site internet (mairie-du-paradou.fr) en allant sur les rubriques « en pratique » puis « CCAS ».

Le CCAS organise, pour les personnes domiciliées au Paradou et âgées de 72 ans et plus, un repas de Noël, déjeuner musical, le dimanche 20 décembre prochain. Invitations par courrier.



ADMR

Nouveau service : portage de repas à domicile - Tél : 04 90 92 55 30

Élections régionales

Les élections régionales auront lieu des dimanches 6 et 13 décembre.

Au Paradou, le bureau de vote situé à la salle polyvalente, sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Ces élections sont importantes pour l'avenir de notre Région. Si vous êtes absent ou empêché, pensez à donner une procuration à un électeur inscrit sur la liste de la commune

Appartement à louer

Une commission d'attribution pour la location de locaux municipaux à usage d'habitation a été créée en conseil municipal. Cette commission, composée d'élus de la majorité et de l'opposition, se réunira en décembre pour l'attribution d'un logement T1 disponible début 2016. Pour tous renseignements et retrait de dossier, s'adresser à l'accueil de la mairie.

Agence postale

Depuis le 1^{er} septembre 2015, l'agence postale est ouverte :

Lundi et Mardi	8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 15 h 00
Mercredi	Fermé
Jeudi et Vendredi	8 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 15 h 00
Samedi	9 h 00 à 12 h 00

Les fermetures exceptionnelles (congés, ...) seront affichées à l'extérieur de l'agence.

MUSIQUE EN ROND,

CONCERT LE 28 NOVEMBRE À LA SALLE POLYVALENTE DU PARADOU

Et si l'automne, c'était aussi la saison des voyages et des découvertes. Deux jeunes artistes, deux musiciens talentueux, nous proposent le samedi 28 novembre à 20 h 30 une promenade immobile dans le temps et l'espace.

Pour ce concert exceptionnel, **Eva Villegas**, clarinetteste, et **Frédéric Isoletta**, pianiste, nous embarquent dans 1 h 30 d'émotions colorées.

Un concert mais aussi une rencontre au plus près de la musique et des musiciens.



Programme : *Canzonetta* de Gabriel Pierné, *Carnaval de Venise* d'Alamiro Giampieri, *Granada* d'Albeniz, *Carmen* de Pablo Sarasate, *Prélude pour la main*



gauche d'Alexandre Scriabine, *Sonate* de Francis Poulenc, *Trois Préludes* de George Gerswhin, *Concerto pour clarinette* d'Artie Shaw.

LA TAXE DE SÉJOUR

La commune du Paradou accueille de nombreux touristes. La taxe de séjour a été mise en place dans notre commune en 2012 et l'équipe municipale souhaite rappeler par cet article les modalités de cet acte citoyen.

Qu'est-ce que la taxe de séjour ?

Cette taxe permet aux communes de financer les dépenses liées à la fréquentation touristique et à la protection de leurs espaces naturels.

Comment est fixée la taxe de séjour ?

La taxe de séjour, pour notre commune, a été fixée par délibération le 21 juin 2012 et s'adresse à toutes les personnes de passage non redevables de la taxe d'habitation au Paradou. Sont exemptés de plein droit les enfants de moins de 13 ans, les fonctionnaires et agents de l'état appelés temporairement dans la commune pour l'exercice de leurs fonctions et les bénéficiaires des différentes formes d'aide sociale.

Qui doit payer la taxe de séjour ?

La taxe de séjour doit-être payée par le résident occasionnel qui loge dans l'un des hébergements suivants : hôtel de tourisme, résidence de tourisme, meublé de tourisme, chambre d'hôte, village de vacances, hébergement de plein air, auberge de jeunesse et chez un particulier qui loue tout ou partie de son habitation personnelle.

La taxe est réglée au logeur, à l'hôtelier ou au propriétaire qui la reverse à la commune via le trésor public. Elle peut également

être réglée au professionnel qui assure le service de réservation par internet pour le compte du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire. Le logeur a obligation de percevoir la taxe de séjour et de tenir un état appelé « registre du logeur » qui précise : le nombre de personnes, le nombre de nuits de séjour, le montant de la taxe perçue et les motifs d'exonération ou de réduction. En revanche le logeur ne doit pas inscrire sur cet état des éléments relatifs à l'état civil des personnes hébergées.

A qui doit-être versée la taxe ?

Le produit de la taxe est versé au Receveur Municipal à la fin de chaque année entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre. Ce versement devra être accompagné d'une copie du registre du logeur et de l'état récapitulatif signé, le versement devra se faire au plus tard le 20 janvier de l'année suivante. Conformément à l'article L.2333-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, le produit de cette taxe sera entièrement affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation et le développement touristique du village du Paradou. En cas de non-paiement la commune se réserve le droit, selon l'article R 2333-50 du Code Général des Collectivités Territoriales, de réclamer des amendes mais nous sommes convaincus que l'ensemble des logeurs feront face à leurs obligations déclaratives.

Quel est le montant de la taxe de séjour ?	Nombre d'étoiles	Tarif par nuitée et par personne
Hôtel de tourisme et résidence de tourisme	4 et 4 Luxe	1.50 €
Hôtel de tourisme, meublé et résidence de tourisme	3	1 €
Hôtel de tourisme, meublé, résidence de tourisme et village vacances grand confort	2	0.90 €
Hôtel de tourisme, meublé et résidence de tourisme	1	0.75 €
Hôtel de tourisme non classé et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes		0.40 €



Un projet de vie pour le village de demain



ATELIERS PLU

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le premier atelier citoyen s'est tenu le vendredi 16 octobre 2015 à 18h30 à la salle Polyvalente.

Dans un premier temps, Mme le maire et l'élue en charge du PLU ont rappelé pourquoi l'équipe municipale a pris la décision de réviser le PLU, puis Mme Camille Le Floch, responsable du bureau d'études Atelier des Villes et des Territoires, a présenté les membres et intervenants (chargé de communication, urbanistes, architectes, paysagistes) en charge du projet.

Dans un second temps, les Paradounais présents (une centaine environ) se sont installés autour des tables afin de répondre à un questionnaire les invitant à réfléchir sur différents thèmes :

1. venir habiter au Paradou et y rester : pourquoi ?
2. les équipements et les espaces publics
3. les déplacements quotidiens
4. paysage, agriculture, eau, patrimoine.

Ce travail collectif a permis aux Paradounais d'échanger et de commencer à réfléchir sur un projet de vie pour le village de demain.

A chaque table, un « scribe » a pris note des propos des uns et des autres. Le bureau d'études s'appuiera sur ces échanges pour avancer dans le projet. Les organisateurs

remercient les participants à cet atelier qui ont travaillé en toute convivialité et avec sérieux.

La réunion s'est terminée vers 20 heures 30.

Pour poursuivre cette démarche de concertation, la mairie et l'équipe du PLU invitent les Paradounais à participer à 2 ateliers thématiques espacés d'un mois, et proposés à deux horaires au choix.

Une synthèse de la réunion du 16 octobre sera disponible avant chaque atelier et consultable sur le site internet de la mairie.

Atelier 1. La vie au Paradou : quel(le)s mobilités, équipements, logements, commerces pour l'avenir ?

Deux séances possibles au choix : vendredi 13 novembre à 18h30 et samedi 14 novembre à 10h à la salle polyvalente.

Atelier 2. Le Paradou, espaces naturels - espaces agricoles - espaces « urbanisés » : quel équilibre ? Prévention des risques naturels, gestion de l'eau, préservation du patrimoine.

Deux séances possibles au choix : vendredi 11 décembre à 18h30 et samedi 12 décembre à 10h à la salle polyvalente.

Ces deux ateliers sont proposés à tous les Paradounais. Les organisateurs comptent sur votre participation !



Délibérations conseil municipal

29 juin 2015 - Participants = 14, Pouvoirs = 5

2015-40 Finances / Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)- modalités de répartition entre la CCVBA et ses communes membres. **Adopté à l'unanimité**

2015-41 Finances / Demande de subvention au titre des crédits alloués par la Commission des Finances du Sénat-Informatisation du groupe scolaire. **Adopté à l'unanimité**

2015-42 Finances / Demande de subvention au titre des crédits alloués par la Commission des Finances du Sénat-Equipement en matériel de sonorisation et projection. **Adopté à l'unanimité**

2015-43 Intercommunalité / Création d'une police intercommunale en matière d'assainissement. **Adopté à la majorité - Abstention : 2**

2015-44 Commande publique / Constitution d'un groupement de commandes avec la C.C.V.B.A relatif à la passation d'un marché en matière de fournitures administratives et de bureau. **Adopté à l'unanimité**

2015-45 Enfance-Jeunesse / Signature d'une convention de partenariat avec Familles Rurales 13 en vue de l'élaboration d'un Contrat Enfance-Jeunesse pour la commune. **Adopté à l'unanimité**

22 juillet 2015 - Participants = 15, Pouvoirs = 3, Absent excusé = 1

2015-46 Affaires scolaires / Règlement et tarif cantine 2015-2016. **Adopté à l'unanimité**

2015-47 Affaires scolaires / Règlement et tarif garderie 2015-2016. **Adopté à l'unanimité**

2015-48 Affaires scolaires / Convention de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles publiques. **Adopté à l'unanimité**

2015-49 Petite enfance / Convention relative à la réservation intercommunale de berceaux-crèche communale de Fontvieille. **Adopté à l'unanimité**

2015-50 Gouvernance / Création d'une commission d'attribution pour la location de locaux municipaux à usage d'habitation. **Adopté à l'unanimité**

2015-51 Affaires juridiques / Convention d'assistance et de conseil juridique. **Adopté à la majorité - Contre : 2**

2015-52 Ressources humaines / Création de postes. **Adopté à l'unanimité**

2 septembre 2015 - Participants = 16, Pouvoirs = 2, Absent excusé = 1

2015-53 Affaires scolaires / Règlement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). **Adopté à l'unanimité**

2015-54 Intercommunalité / Transfert de la compétence eau potable-modification des statuts de la CCVBA. **Adopté à la majorité - Abstentions : 2**

2015-55 Intercommunalité / Transfert de la compétence assainissement - Mise à disposition des biens à la CCVBA - **Adopté à la majorité - Abstentions : 2**

2015-56 Administration générale / Convention de mise à disposition de locaux. **Adopté à l'unanimité**

2015-57 Finances / Décision modificative n° 1-Budget principal 2015. **Adopté à l'unanimité**

2015-58 Finances / Remboursement de frais engagés pour Run Alpilles par un élu. **Adopté à l'unanimité**

2015-59 Urbanisme / Dénomination de la voie desservant le « Pré du Paradou » : T. Aubanel. **Adopté à l'unanimité**

2015-60 Ressources humaines / Création de poste-mise à jour du tableau des effectifs. **Adopté à l'unanimité**

2015-61 Sports / Création d'activités sportives de loisirs. **Adopté à l'unanimité**

20 octobre 2015 - Participants = 16, Pouvoirs = 3

2015-62 Gouvernance / Modification des statuts du Parc naturel Régional des Alpilles. **Adopté à la majorité - Abstentions : 3**

2015-63 Gouvernance / Modification des statuts du SIVU des Canonnettes. **Adopté à la majorité - Abstentions : 2 - Contre : 1**

2015-64 Finances / Décision modificative n°2 - Budget principal-exercice 2015. **Adopté à la majorité - Abstentions : 3**

2015-65 Finances / Tarifs d'occupation des locaux / Domaine privé communal. **Adopté à l'unanimité**

2015-66 Subventions aux associations. **Adopté à l'unanimité**

2015-67 Affaires scolaires / Fixation des tarifs aux associations intervenant dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). **Adopté à l'unanimité**

2015-68 Affaires scolaires / Participation de la commune au financement du transport scolaire des étudiants et apprentis rémunérés de moins de 26 ans. **Adopté à l'unanimité**

Constitution de partie civile dans la procédure judiciaire ouverte à l'encontre de Monsieur Seveyrac, ancien maire de la commune. Avis favorable à la majorité

PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT

RETOUR SUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE



Le samedi 19 septembre, à l'église du Paradou, Yvan Latournerie nous a guidés de registres en tableaux, de santons en histoires, près de Gabrielle et Henriette, les deux cloches qui ponctuent la vie du village.

Plus tard, la conférence de madame Hélène Ferkatadji nous a permis, au travers de lettres de Frédéric Mistral, de comprendre l'histoire de la création du Musée Arlaten, à l'heure où sa réouverture revient dans l'actualité.

Le dimanche, bon nombre de Paradounens ont choisi de découvrir le patrimoine au travers de deux itinéraires-découvertes ludiques. Vestiges romains, lavoir, moulin caché dans la colline, cartes postales anciennes étaient au programme. La famille Ratyé a accueilli les participants pour un pique-nique tiré

du sac et une visite commentée du mas Escanin. D'autres parcours sont en préparation pour 2016.

Le patrimoine du village

Le patrimoine est représenté au Paradou par ses sites et lieux remarquables, ses hommes célèbres, son environnement exceptionnel. Protéger, entretenir sont les actes qui assureront leur pérennisation pour les générations à venir. La commission patrimoine avec la commission culture organiseront dans le courant de l'année 2016, quelques actions pour que chacun puisse prendre conscience de la valeur, de l'originalité et de la richesse de quelques « sites » de notre village. Une « plaquette » disponible à l'accueil de la mairie donne des précisions sur le patrimoine.

ENVIRONNEMENT

LE JOUR DE LA NUIT

Opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé.

Ce soir là, pas de lumière au Paradou, obscurité presque totale sur le village, l'éclairage public comme les résidences privées ont joué le jeu. Sur le Touret Rasclat, une animation inhabituelle : une quarantaine de Paradounens, l'œil rivé aux télescopes, observaient M13, Cassiopée, Andromède, Saturne, la Voie Lactée, l'incontournable Grande Ourse, le double amas de Persée, la nébuleuse de la Lyre... Chaque étoile a son identité, sa particularité (par exemple, rouge orangé elle sera plus froide, blanc bleu elle sera plus chaude...). Quand on qualifie de « froide » c'est par exemple 4 500° C à sa surface, « chaude » c'est 10 000° C. Ce soir du 10 octobre, des étoiles filantes rayèrent furtivement le ciel plus lumineux que

jamais, les satellites vinrent traverser l'atmosphère apparemment immobile mais bouillonnant de lumières.

Martial, Jean-Claude et Jean-Sébastien, les astronomes amateurs « éclairés » ont évoqué l'histoire de ces étoiles quelques fois invisibles à l'œil nu, leur satellite, les anneaux de Saturne, la distance qui nous sépare en années lumière. Deux heures de passion partagée.

On parle de pollution lumineuse ou de photopollution lorsque les éclairages artificiels sont si nombreux et omniprésents qu'ils nuisent à l'obscurité normale et souhaitable de la nuit. Les agglomérations génèrent des halos lumineux perceptibles à forte distance. Une simple ampoule est visible à des dizaines de kilomètres.

Cette pollution met en danger les insectes, les oiseaux, la reproduction de certaines espèces et altère le cycle jour/nuit chez l'homme. La production de mélatonine, hormone synthétisée la nuit, diminue. La mélatonine est un antioxydant qui régule les rythmes biologiques, stimule les défenses immunitaires et joue un rôle dans la prévention du vieillissement des cellules ou protection contre les cancers. Il est grand temps de rallumer les étoiles !!!



Personnes illustres

Le patrimoine, c'est aussi ceux et celles qui laissent une trace. Certains vivent discrètement dans le village. D'autres y ont vécu. Nous ne devons pas oublier ce qu'ils laissent à notre société. Il y a bien sûr Charloun Rieu, le poète paysan, Jean Bessat, poète, Louis Paulet, prêtre, historien de la vallée des Baux. Mais il conviendrait de mettre à l'honneur messieurs : Pierre Alechinsky, peintre et graveur, Jean-Baptiste Faure, chanteur d'opéra, Jacques Fayet, acteur et producteur, Jean Granier, peintre et sculpteur, Ladislas Mandel, typographe, Hubert Nyssen, écrivain et éditeur, Sacha Schneider, violoniste, et... Raymond VII de Turenne, le « fléau de Provence ». Nous nous proposons de leur consacrer quelques lignes dans les *Fil de l'Arcoule* à venir.

OBJECTIF «ZÉRO PESTICIDES»

La réduction des pesticides constitue un enjeu majeur sur le plan environnemental, sanitaire et économique. L'usage des pesticides présente un risque pour la santé de la population et celle des agents des collectivités. Des pesticides sont régulièrement détectés dans les eaux superficielles et souterraines. Le traitement d'une eau polluée par les pesticides coûte 2,5 fois plus cher que la mise en place d'actions de prévention.

La charte régionale «Vers une région sans pesticide» permet de valoriser l'engagement de la collectivité à renoncer progressivement et durablement à l'usage des pesticides dans l'entretien et l'aménagement des espaces publics : voirie, terrain de sport, cour d'école, espaces verts, cimetière, zone d'activités.

Cette charte permet à la collectivité de s'engager dans une démarche par étape avec le soutien de l'ensemble des partenaires régionaux, l'agence de l'eau, la Région, la DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), l'ARPE (Agence régionale pour l'Environnement). A compter du 1/11/2018 les communes ne pourront plus utiliser les produits phytosanitaires suivants : insecticides, acaricides, fongicides, radonticides, nématicides, herbicides pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades.

Jardiner sans pesticides

17 millions de français jardinent. En voulant détruire les mauvaises herbes, lutter contre les pucerons, limaces, escargots... les maladies, les jardiniers

utilisent des pesticides mais les surdosages sont fréquents, les désherbants utilisés près des voies d'écoulement contaminent l'eau. Certains sont emportés par le vent et contaminent l'air, d'autres se retrouvent dans les aliments. Ces produits toxiques ont des effets sur notre santé : affections dermatologiques et respiratoires, problèmes digestifs, neuromusculaires, risques de cancers, maladies neurologiques, baisse de la fertilité... Ils ont des effets sur la faune et la flore : en particulier sur les abeilles. Jardiner autrement c'est penser et aménager différemment son jardin, observer, comprendre, prévenir plutôt que guérir, adapter ses habitudes de consommation et accepter de nouveaux critères esthétiques. Des conseils sur le site www.territoires-durables-paca.org/

HYDRAULIQUE

ZOOM SUR DEUX ASSOCIATIONS SYNDICALES AUTORISÉES (ASA)

Le Paradou a une particularité qui lui est propre : trop d'eau ou pas assez. Au Sud, la barrière géologique de la Pène, établit un barrage empêchant la bonne évacuation de l'eau vers les marais des Baux. Ces terres du Bas-Paradou, formant une cuvette au pied de la chaîne, étaient souvent inondées par les fortes précipitations. Au Nord du village, l'aridité des Alpilles, interdisait les cultures productives.

A l'aube du XX^e siècle, se déclençait « la guerre des humides et des secs ». Les premiers ont trouvé les moyens d'assainir les terres fertiles, les seconds ceux pour irriguer leurs

champs, donnant naissance à plusieurs structures : la première, pour dessécher le Bas-Paradou (ASA du Dessèchement Bas-Paradou), la deuxième pour irriguer les plantations (ASA du Canal d'irrigation

de la Vallée des Baux). Nous reviendrons, dans une autre édition, sur l'association syndicale de Dessèchement des Marais des Baux qui gère le canal de la vallée des Baux, au sud de la commune.

L'ASA DU DESSÈCHEMENT BAS-PARADOU



Créée en 1911 par une dizaine d'agriculteurs, las de voir leurs terres inondées lors de fortes précipitations, l'association est encore bien active et reste, plus que jamais, indispensable aujourd'hui. Son

périmètre d'action englobe la partie basse du village. Le bureau de l'ASA est constitué de bénévoles dont la principale mission est le maintien de la sécurité et la prévention des risques possibles

373 adhérents en 2014

Les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre de l'ASA en sont membres d'office et sont convoqués à l'assemblée générale.

Avec l'urbanisation de la commune, l'association rencontre de plus en plus de difficultés : surfaces ruisselantes augmentées (toits, bitume, béton), et parfois, non respect de ses statuts, des droits de passage et de réserve bafoués, des rigoles secondaires non entretenues par les propriétaires.

Le Syndicat mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles (SMAGAS) gère la partie administrative (mise à jour des parcelles, convocations...) et la préparation des budgets pour l'ASA. Le siège social est domicilié au SMAGAS : Pavillon du canal BP 181-13637 Arles cedex. Tél. : 04 90 96 44 91. Le Trésor public perçoit l'acquittement des factures.



L'ASA DU CANAL D'IRRIGATION DE LA VALLÉE DES BAUX

Le canal d'irrigation de la Vallée des Baux arrose d'Eyguières à Tarascon, le versant Sud des Alpilles depuis 1914. Depuis le barrage de Serre-Ponçon, l'eau de la Durance est acheminée via le canal de Boisgelin Craponne jusqu'au Partiteur d'Eyguières, départ du canal d'irrigation de la Vallée des Baux. La réserve amont est tributaire de l'enneigement et de la pluviométrie sur le Massif Alpin.

L'association syndicale autorisée, reconnue d'utilité publique, œuvre sous l'autorité de la Sous-Préfecture d'Arles. L'adhésion, liée au droit d'eau de la terre, induit paiement de la cotisation, elle-

d'inondation. L'organisme, sous la tutelle de la Sous-Préfecture d'Arles, est chargé de la gestion et de l'entretien des principaux canaux collecteurs d'eau : roubines de Tronflette, de Grava, ainsi que les fossés de l'Estagnol et de Castillon. Cinq kilomètres de réseau à entretenir pour que l'eau de pluie s'évacue jusqu'au Canal de la vallée des Baux au Sud de la commune, grâce au canal des Pompes à l'Est et au canal du Pas de Loche à l'Ouest.

même pour l'essentiel, proportionnelle à la superficie souscrite qu'il y ait, ou non, usage de l'eau. Aujourd'hui, l'association compte 2000 adhérents.

L'assemblée générale a entériné les nouveaux statuts de l'ASA qui sont consultables au siège ou sur le site internet.

La période de chômage du canal est prévue à partir du 27 novembre. L'eau sera à nouveau distribuée entre le 15 et le 22 février 2016. Rappel, sauf autorisations exceptionnelles, les berges du canal, propriétés privées, sont interdites à toutes circulations y compris pédestres.

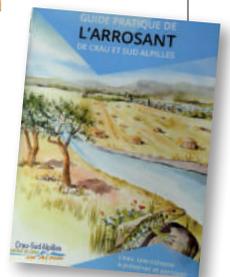
SIGNATURE DU CONTRAT DE CANAL



Le comité de suivi du contrat de canal, organisé le 29 septembre 2015 à Maussane-les-Alpilles, avait pour objectif de faire le point, à mi parcours de ce contrat dont l'application est prévue jusqu'à la fin 2016. Le contrat de canal Crau-Sud Alpilles fédère un peu plus d'une dizaine de structures, en charge de l'irrigation sur la région dont l'ASA du canal d'irrigation de la vallée des Baux qui traverse notre village.

M. Plazy, président du contrat de canal, a rappelé : « Le contrat a plusieurs objectifs à savoir de planifier les travaux nécessaires à chaque association syndicale dans les années à venir de manière à pouvoir les prioriser, planifier les aides émanant des collectivités, mettre en commun des moyens pour développer des outils utiles à tous mais aussi de partager les savoir-faire ». Cette réunion a permis de finaliser les engagements pris en janvier 2014. Lucien Limousin, vice-président du Conseil départemental et Pascale Licari, maire de la commune du Paradou ont formalisé leur adhésion en signant officiellement le contrat de canal.

“Le guide pratique de l'arrosant”, ainsi que la “fiche pratique du canal d'irrigation de la vallée des Baux” édités en collaboration avec le contrat de Canal Crau-Sud Alpilles, seront distribués sous peu aux adhérents.



Les bureaux sont ouverts au public le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 16 h.

ZA La Capelette, Rue des Micocouliers - 13520 Maussane-les-Alpilles. Tél. : 04 90 54 30 16 / Fax : 04 90 54 45 76 / Site : canal-valleedesbaux.fr

RENTRÉE DES CLASSES AU PARADOU

Cette année, 207 enfants ont fait leur rentrée à l'école dont 85 en maternelle.

Quarante enfants de 3 ans (petite section) et 17 enfants de 4 ans (moyenne section) ont été répartis dans deux classes. Ce nombre a posé aussi un problème pour le dortoir trop petit. Après discussion avec les enseignants, il a été choisi de mettre quelques

lits superposés, réglementaires, afin d'optimiser la place. Il est important de savoir que huit enseignantes dont la directrice ont désormais des affectations "définitives". Ceci permet une stabilité bénéfique à l'ensemble des petits et grands.

PRISE EN CHARGE DES ENFANTS HORS TEMPS SCOLAIRE

La restauration scolaire

Le restaurant scolaire est situé dans les locaux de l'école. Un règlement est établi par la municipalité tous les ans et doit être signé par les familles. L'inscription peut se faire désormais par internet via

le portail famille, ou toujours par courrier. Les modalités sont décrites dans le règlement consultable sur le site internet de la mairie ou à l'accueil de celle-ci.

Les temps d'ateliers périscolaires (TAP)

Le jeudi après midi, des temps d'ateliers périscolaires sont proposés aux enfants. Les activités sont le jardinage, le théâtre, la danse, les arts plastiques, le sport et pour les maternelles des activités ludiques et un atelier de psychomotricité. Pour les TAP, la municipalité a dû embaucher un agent supplémentaire et les associations qui animent le jeudi après midi facturent leur prestation à la com-



mune. Une participation aux frais est demandée aux familles.

La garderie

Une garderie à 7h50 le matin et de 16h30 à 17h30 le soir est proposée aux familles tous les jours sauf le mercredi après midi. Une participation aux frais est demandée aux familles.

L'Amaranthe

Une association subventionnée par la municipalité accueille les enfants tous les jours de 17h30 à 18h30 et le mercredi de 11h30 à 18h30. Pendant les vacances scolaires, des activités sont aussi proposées. Une participation aux frais est prise en charge par les familles.

APEP

Le nouveau bureau élu en octobre est composé de :

- Mme Valérie Sicard : présidente
- Mme Stéphanie Vieux : vice-présidente
- Mme Sandra Ibarra : trésorière
- Mme Roxane Michel : vice-trésorière
- Mme Delphine Kierker : secrétaire
- Mme Estelle Coussedière Colette : vice-secrétaire

Les nouveaux rythmes scolaires

	8 h 30 à 11 h 30	13 h 30 à 16 h 30	Restauration scolaire
Lundi	X	X	X
Mardi	X	X	X
Mercredi	X	non	non
Jeudi	X	TAP	X
Vendredi	X	X	X

Le conseil municipal a voté l'élaboration d'un contrat Enfance-Jeunesse, et travaille à développer l'accueil de nos petits Paradounais. Le grand nombre d'enfants accueillis au groupe scolaire pose des problèmes de surveillance à tous les moments de la journée (accueil, restaurant scolaire, dortoir, garderie) et il a donc fallu augmenter le nombre d'agents présents à l'école. Malgré ces difficultés, nous ferons tout pour que l'année scolaire se passe bien pour les petits et les grands.

DU CÔTÉ DES TOUT-PETITS...

Etre un parent actif demande une sacrée dose d'organisation ! Dès la grossesse, il faut déjà penser au « mode de garde » de notre chère progéniture. Entre les inconditionnels des « nounous » et les fervents défenseurs de la crèche, on ne peut éviter la question économique.

LES CRÈCHES

Notre municipalité subventionne, à hauteur de 26 000 euros par an pour cinq berceaux, la crèche associative « Le rendez-vous des tout-petits », dont les locaux sont situés à Maussane-les-Alpilles. Un berceau est une unité de référence « temps plein » sur lequel plusieurs enfants peuvent être accueillis. Depuis septembre, six petits paradounais sont accueillis dans cette crèche associative. Il existe une commission d'attribution des places réunissant l'as-

sociation, la directrice et la municipalité. Les parents remplissent un questionnaire qui leur attribue un nombre de points (temps d'accueil, place sur la liste d'attente...). Le résultat détermine l'attribution de la place. Vu le nombre croissant des demandes, un projet d'agrandissement de la crèche « Le rendez-vous des tout-petits » est en cours. Par ailleurs, des berceaux ont été conservés pour l'année 2015-2016 à la crèche municipale de Fontvieille pour un montant de 11 700 euros.

Relais d'assistante maternelle (RAM)

Ce sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les R.a.m sont animés par une professionnelle de la petite enfance. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Ces relais apportent aux assistantes maternelles un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc.) proposés par les RAM constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants accueillis par des assistantes maternelles.

LES ASSISTANTES MATERNELLES

Trente-huit enfants sont gardés au Paradou par les quinze Assistantes Maternelles. Onze d'entre elles se sont regroupées au sein de l'association « Les Petites Cigales » pour mieux s'organiser, s'entraider et répondre aux besoins des familles. L'association, très dynamique

et investie, organise des moments de rencontres, des goûters, la fête des mères, des pères... des spectacles. Les assistantes maternelles ne sont pas subventionnées par la mairie. Cependant, l'équipe municipale a d'ores et déjà choisi de s'investir dans un partenariat interinstitutionnel afin de soutenir l'accueil en milieu familial. L'équipe municipale travaille à la création d'un RAM : Relais d'assistantes maternelles.

LA FÊTE AU PARADOU

Certes il y a eu un peu de mistral, mais les paradounais et nos voisins des autres communes, n'ont pas manqué ce rendez-vous de fin d'été.



Tout y était, les manèges, le bal, les abrivados, la peña « la Gardounenque », la paella géante, et pour la seconde fois, le toro piscine sur le parking de l'école. Cette année la municipalité avait opté pour quelques changements : les abrivados ont emprunté un nouveau parcours, route de st Roch et Belle croix, permet-

tant une meilleure circulation. Fini le passage devant la mairie qui occasionnait un surplus de travail pour nos équipes techniques. On a pu voir pour la première fois au Paradou, les manades « l'Amista » de Beaucaire et « Pères Descordes » de Raphèle, sans oublier la manade « Agu » d'Eyguières déjà présente l'an dernier. Gros succès également pour l'abrivado

des enfants animée par le « Mas Laudun » de Saint-Rémy-de-Provence avec sa désormais traditionnelle distribution de tee-shirts. La fête du village, c'est aussi son bal du samedi soir animé par l'orchestre Dany Gray qui a su faire monter l'ambiance jusqu'à 2 h du matin. La journée du dimanche a débuté par un traditionnel déjeuner au pré servi sous

le préau du complexe sportif. A midi, ce sont près de 500 paellas qui ont été servies sur la place de la mairie, en présence de responsables politiques. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous les 2, 3, et 4 septembre 2016. Toute l'équipe de la délégation « fêtes et traditions » vous attend pour ce temps fort dans la vie du village.



SEMAINE DU GOÛT À L'ÉCOLE

OPÉRATION « BRIOCHES »

Dans le cadre de l'opération « Brioches » organisée par l'association La Chrysalide d'Arles, la section du Paradou a assuré, pendant huit jours, la vente de brioches auprès des Paradounais.

Nous remercions vivement les bénévoles, pour leur aide, ainsi que les généreux donateurs qui ont permis de collecter la somme de 1213 euros remise à la Chrysalide d'Arles.

CONFÉRENCE DANS LE CADRE DES JOURNÉES BOUDOURESQUES

A l'issue de la « Journée Boudouresques » qui s'est tenue le samedi 17 octobre au Paradou, le docteur Pierre Lemarquis a proposé une conférence sur le rapport ancien, complexe et parfois mystérieux, entre les arts et la médecine. Poursuivant son exploration, il a conduit, avec humour et érudition, le public sur ce chemin subtil et jamais arrêté, posant la question éternellement énigmatique : et si le Graal était la musique ?

*Prochain rendez-vous au printemps 2016.

VEILLÉE DE NOËL

Le 24 décembre prochain, à 18h, à la demande de notre maire et en collaboration avec « Terres des Baux, d'hier à aujourd'hui » l'église du Paradou accueillera, après plusieurs années d'absence, la messe de la nuit de Noël, précédée de la veillée avec ses chants traditionnels en français et en provençal et de la présentation de l'agneau à notre crèche historique (1884). Les grands santons habillés ont été entièrement restaurés grâce à la compétence et au savoir-faire du Père Michel Ciccullo qui célébrera la messe.

(Eglise chauffée, Durée : environ 1h30)



L'école du Paradou a participé, cette année encore, à la semaine nationale du goût. Au delà du sucré, de l'amer, du salé et de l'acide, les enfants de la maternelle ont pu avoir leur première leçon de cuisine moléculaire en transformant la crème fraîche en beurre. La dernière phase de la transformation reste « magique », c'est le passage des « gros mots », pardon, des grumeaux au beurre ! Autre atelier, la découverte des légumes offerts par « Le jardin des Al-

pilles ». Dans le même esprit, et toujours avec Dominique Valadier, comme chaque année, les « grands » du primaire découvraient la fermentation en fabriquant du pain et du levain. Ils ont aussi fait la différence entre céréales et légumineuses. Des mamans d'élèves ont géré les ateliers boissons, confitures et miels. Pain et beurre ont été échangé dans des rencontres gustatives entre primaire et maternelle, confitures et miels agrémentant les tartines.

La boucherie, la boulangerie du village, Alain, sur le marché des fruits et légumes, ont aussi fait partager saveurs et goûts en recevant chaleureusement les enfants du CM1. Ils sont repartis avec pain, jambon et fruits de quoi se régaler au retour à l'école.

Notons que l'association des Parents d'élèves du Paradou a pris en charge l'achat des « douceurs ». L'école tient à remercier tous les intervenants.

FESTIVAL A-PART

Cette année, sous le titre de Face-2Face, le thème du festival a-part était le (por)trait pour trait. A l'occasion de sa 6^e édition, la commune du Paradou recevait ce festival pour fêter portraits / autoportraits / selfies du 20 au 31 juillet.

Des œuvres de Gérard Fromanger sont encore offertes au public en façade de la Mairie : portraits de proches, de philosophes et d'artistes dessinés, de 2009 à 2015, par le maître. L'installation a été complétée par une exposition d'œuvres de l'artiste, à l'Espace d'Art.

Des rencontres avec des philosophes et des artistes ont eu lieu place Charoun Rieu. Citons : Marie Piselli, Gérard Fromanger, Michel Maffesoli, Serge Tisseron, Grimanesa Amoros, Virginie Soubeiroux, Raphaël Cuir.



Des Baux de Provence au Paradou en passant par Saint-Rémy-de-Provence, Tarascon ou Saint-Etienne-du-Grès, le

festival a invité l'art contemporain au cœur des Alpilles. De nombreuses retombées de presse s'en sont fait l'écho.

MARCHÉ DE PROXIMITÉ

Samedi 17 octobre 2015, sous un ciel pur, le marché de proximité s'est ouvert sur la place de la mairie du village. Les 14 exposants reçus dès 8h par l'équipe organisatrice sont restés jusqu'à 13h30 pour un accueil sympathique des visiteurs et acheteurs. La diversité de ce marché en fait son originalité, en effet : légumes, foie gras, confitures,

miel, fromages de chèvre, producteurs de lin, viticulteur, bijoux, sacs, créations artisanales et livres alternaient, créant des liens et un climat d'échange amical apprécié par les exposants et les nombreux visiteurs.

La démonstration culinaire autour du risotto a alléché les passants et réchauffé la matinée. Les différents « risotto » ont été

appréciés par les adultes et les enfants en ont fait leur repas. Beaucoup de chaland ont profité du beau temps pour faire quelques achats en cette belle journée d'automne. La commission extramunicipale de la culture organisatrice de l'évènement souhaite réitérer cette manifestation au moins deux ou trois fois l'an. Si les exposants suivent, pourquoi pas ?



À LA MER, À VÉLO

Vingt-trois « montagnardes » se sont lancé le défi de rejoindre, à vélo, Les Saintes-Maries-de-la-Mer, depuis Chambéry. 23 femmes atteintes d'un cancer du sein, certaines en traitement, d'autres en attente d'une intervention chirurgicale.

C'est Christine Aguetaz, la présidente de l'association 4S, qui a bâti ce projet, dans le cadre d'Octobre Rose, pour parler de la maladie et pour dire l'importance du dépistage.

Le Paradou, où elles ont fait étape le 8 octobre, était fier et heureux d'accueillir ces femmes courageuses et souriantes.



ON EN PARLE

Voilà notre village qui apparaît, bien entouré, sur la couverture d'un magazine d'art.



ÉCHO SUR LES ÉCOMOUSSEURS

Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des familles aux économies d'eau lancée par le PNRA, les habitants du Paradou ont répondu favorablement à la distribution de mousseurs.

125 kits ont déjà été distribués, il en reste à disposition à l'accueil de la mairie. Cette campagne se poursuivra à partir de novembre auprès des scolaires sous forme d'interventions avec des animations pédagogiques afin :

- d'amorcer une culture de l'eau dans le Parc naturel régional des Alpilles
- de faire comprendre l'importance des économies d'eau par des écogestes liés à l'eau au quotidien
- d'informer sur la possibilité de s'équiper gratuitement de mousseurs.

ORDURES MÉNAGÈRES

Les ordures ménagères sont ramassées le lundi et le vendredi. Les sacs poubelle doivent être enfermés dans les conteneurs afin qu'il ne soient pas éventrés par les animaux, polluant ainsi la voie publique.

TRI

Les sacs jaunes sont disponibles en Mairie. Collectés le mardi (ou le lendemain des jours fériés), ils doivent être positionnés en hauteur, à l'abri des animaux. Novembre : 3 et 17 - décembre : 1er, 15 et 29 - janvier 2016 : 12 et 26.

Enlèvement des encombrants, il s'effectue le 2e jeudi de chaque mois sur rendez-vous pris en mairie.

DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

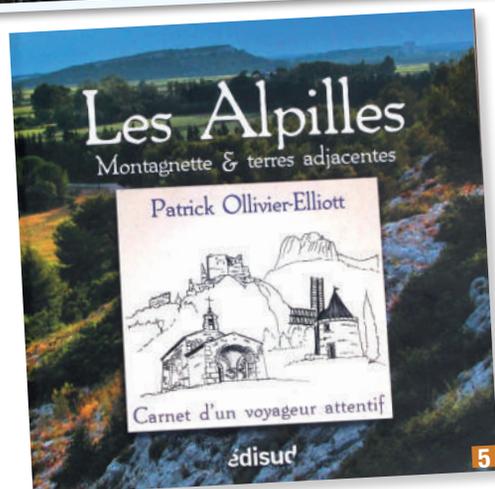
Route de Saint-Martin-de-Crau – 04 90 54 43 07 – Ouverture du lundi au vendredi de 9h à 16h20, le samedi de 9h à 11h50 et 14h à 15h50 accepte végétaux, bois, encombrants, huile de vidange... Des composteurs sont disponibles à l'achat tous les jeudis matin.

FRAÏCH'HEURES

L'exposition-photos « Fraïch'heures » de l'Arctique à l'Antarctique, s'est tenue les samedi 15 et dimanche 16 août. En ce temps de canicule, au cœur de l'été, cette exposition de photographies de Lise Lairon-Ferrière a été une occasion délicieuse de prendre un air frais et revigorant. Ces paysages des bouts du monde révélaient la passion de la photographe, passion qu'elle a su transmettre aux nombreux visiteurs curieux de suivre les traces que l'ours avait laissées sur la place.

Le Paradou, au fil de l'Arcoule

Ça s'est passé au Paradou...



- 1 Apéritif républicain** Temps superbe pour l'apéritif républicain, les paradounens sont au rendez-vous.
- 2 Fête Charloun Rieu** Danses, chants autour du poète paysan. Charloun Rieu a été mis à l'honneur en ce premier dimanche d'octobre.
- 3 Jazz** Le Paradou retrouvait les musiciens de ShoestringTrio pour une soirée sous les platanes. Ils ont accompagné « Calumette » et sa chanteuse Hale.
- 4 Marché de proximité** Artisanat, alimentation, vin et chaleur des « risotto » pour le marché de proximité d'un beau samedi d'automne.
- 5 Patrick Ollivier-Elliott nous emmenait**, le samedi 26 septembre, dans ses coins préférés des Alpilles en nous présentant « Alpilles, Montagnette & terres adjacentes » chez Edisud, un ouvrage à découvrir.

Histoire du Paradou au fil de l'eau...

5^e épisode Les prospections offrent peu de renseignements sur le Haut Moyen Age - VII^e au IX^e siècle. Seule la fouille de la Villa Saint-Martin - *bulletin n°5* - nous indique un habitat étendu encore évoqué dans des textes de 1030. Dès le X^e siècle, l'histoire de la Vallée des Baux et de notre village va suivre celle des seigneurs des Baux.

Au X^e siècle, on trouve trace du *Castrum Baucio* - les Baux. Il appartient à Pons le Jeune, noble, parent de l'archevêque d'Arles. Il est en bordure du territoire de Félaurie, propriété de ce même archevêque. On trouve mention d'une motte castrale (système défensif, embryon de château

fort) sous le nom de: « Le Castelar », tenue par un vassal au nord de la chapelle Saint Martin en Félaurie, elle devait peut-être protéger le site. Elle disparaît très vite des textes. A l'issue des deuxièmes guerres baussenques qui opposent les seigneurs des Baux aux comtes de Provence de la maison de Barcelone, les textes mentionnent le *Castrum* de Castillon.

Au XI^e siècle, les terres des Baux appartiennent au comte de Provence qui les met sous la tutelle de l'archevêque d'Arles et des seigneurs des Baux qui y placent eux-mêmes des vassaux. Tout le territoire se réorganise.

Des bulles papales de 1118 et 1123 mentionnent Saint-Martin sous la tutelle de Castillon. L'habitat s'y déplace. Hugues des Baux favorise ces mouvements de population. En effet, il vend le marais aux hommes de Castillon, leur accordant l'exploitation et une série de privilèges. Il fait ériger la chapelle castrale Sainte Marie qui prédomine au détriment de Saint Martin. Si l'on ajoute une période troublée par les guerres baussenques, on comprend que les habitants se déplacent vers le rocher de la Pène et le marais, se mettant ainsi sous la protection du *Castrum*.

à suivre...

Agenda

NOVEMBRE

Vendredi 13 à 18h30 et **samedi 14** 10h (au choix) Atelier n°2 PLU.

Vendredi 20 - 18h30 Conférence La confiance en soi/comment l'acquérir et la garder par G. Lesœurs.

Samedi 28 à 20h30 Concert classique « Musique en rond » Eva Villegas clarinetiste et Frédéric Isoletta pianiste, une invitation à un voyage musical.

DÉCEMBRE

Vendredi 4 Fêtes de Noël - Illuminations.

Vendredi 4 et samedi 5 Participation au téléthon.

Dimanches 6 et 13 Elections Régionales de 8h à 18h.

Vendredi 11 à 18h30 et **samedi 12** à 10h (au choix) Atelier n°3 PLU

Mardi 15 à 18h30 Lecture des « Lettres de mon moulin » par Jean-Paul Lucet organisée par le Rotary pour l'achat de défibrillateurs pour la commune.

Jeu 24 à 18h Messe de Noël traditionnelle.



JANVIER

Samedi 16 Cérémonie des vœux

Samedi 23 Soirée disco - les années 80

Numéros utiles

Mairie	04 90 54 54 01
Accueil : lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h sauf jeudi de 8h30 à 12h	
Premier samedi non férié du mois de 9h à 12h	
SAMU	15
Pompiers	18 ou 04 90 54 44 34
Gendarmerie	17 ou 04 90 54 34 91
Centre Anti-Poison	04 91 75 25 25
SOS Drogue International	04 90 96 15 62
SOS Femmes battues	04 91 24 61 50
Enfance maltraitée	119
Cabinet médical	04 90 54 41 41
Cabinet Infirmières	04 90 97 96 45
Masseur Kiné Gabillon	04 90 54 53 52
Masseur Kiné Bourrillon	06 51 88 45 12
CH Joseph-Imbert - Arles	04 90 49 29 29
Clinique J. d'Arc - Arles	04 90 99 32 32
Clinique Paoli - Arles	04 90 99 34 00
Canal Irrigation VdB	04 90 54 30 16
Déssèchement Bas Paradou	04 90 96 44 91
École	04 90 54 42 03
Poste	04 90 54 33 99
Pharmacie de Maussane	04 90 54 30 40
Vétérinaire Maussane	04 90 54 37 58
SPA des Baux	04 90 54 60 86

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : PASCALE LICARI • RÉDACTRICE EN CHEF : BÉATRICE BLANCARD • RÉDACTION : COMMISSION COMMUNICATION • MAQUETTE : AGENCE CIVILIS • IMPRESSION : LES PRESSES DE LA TARASQUE
CERTIFIÉES IMPRIM'VERT • TIRAGE : 1 500 EX. • PHOTOS ÉLUS, C. PALVADEAU, VALAMIDO, P. WANKO • DÉPÔT LÉGAL ET ISSN EN COURS • MAIRIE : PLACE CHARLOUN RIEU 13520 LE PARADOU • 04 90 54 54 01